

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour »: 27

- dont « contre »: 0 -

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/94

OBJET : REGIE SAUZE-SUPER-SAUZE UBAYE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE GROUPE SKIEURS SAUZE BARCELONNETTE (GSSB).

Le Conseil de Communauté,

Considérant que le GSSB est un acteur majeur et historique de la Station du Sauze, qu'il est l'opérateur unique du chronométrage de toutes les compétitions se déroulant sur le domaine skiable, qu'il a pour vocation à former des skieurs de compétition évoluant au niveau local, régional et national voire international ;

Considérant par ailleurs la nécessité de promouvoir et renforcer l'image sportive et d'excellence du Domaine Skiable du Sauze au plan local, national, européen et mondial, par la diffusion la plus large possible et l'exposition du nom et du logo de la station de ski du Sauze,

Considérant que le GSSB, par son rayonnement sportif, est en mesure de contribuer à cet objectif,

Vu la proposition de convention d'objectifs qui lui est soumise,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 6 Avril 2017 sur l'adoption du Budget de la Régie où est inscrite la dite subvention,

Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser au GSSB, au titre de la saison d'hiver 2016/2017 et de la saison d'été 2017 (couvrant la période du **1er novembre 2016 au 31 octobre 2017**) une subvention de fonctionnement d'un montant de **30 000 €** (trente mille euros) non soumis à la TVA.
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits à l'article 6574 du budget 2017 de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye.
- **APPROUVE** la convention d'objectifs qui lui est présentée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

Séance du 13 Avril 2017